

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 16 septembre 2022**

L'an deux mille vingt deux, le seize septembre , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 10 septembre 2022 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

*Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames SAENEN Romuald – LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed -
FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon –
Adjoints
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothee – LAMBERT
Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle – CANIVET
Bertrand - WILLERVAL Aurore – EZAHOUID Mohamed - BLANCHARD Perrine -
DELCAMBRE Chantal – DEVRED Sylvain*

Absents ayant donné procuration

*Madame AMADEI Corinne à Madame LUCAS Maryline
Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame CASPERS Mauricette
Madame DUCATILLION Béatrice à Monsieur DEVRED Sylvain*

Excusés :

Madame MARTIN Nuccia - Monsieur MORAWIEC Laurent

Absents :

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur LAMBERT Gaston

CONVENTION FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE

Douais Agglo a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement de la mise en place d'équipements publics ou leur amélioration.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la signature d'une convention à passer avec Douais Agglo pour fixer les modalités de versement de cette participation.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

Donne son accord pour l'adoption d'une convention à passer avec Douais Agglo fixant les modalités de versement du fonds de concours

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

520

ID : 059-215902768-20220929-DEL1609202219-DE

communautaire instauré au sein de la Communauté, sachant que pour l'exercice 2022 la commune disposera d'un montant de 60 000 € utilisable pour l'opération : « Equipements de chauffage et des bâtiments communaux »

Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

*Le Secrétaire de séance,
Gaston LAMBERT*



A large, dark, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gaston Lambert', is written on the page to the right of the official stamp.